



## Tiers digne de confiance

-----  
Par Visiteur

J'aimerais connaître précisément la démarche à entreprendre pour être déclaré tiers digne de confiance pour mon neveu, en foyer depuis 1 an.

A qui dois je adresser ma demande;  
Que dois je fournir comme justificatif...

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Connaissez vous la raison du placement en foyer?

Est ce que le refus de laisser l'enfant a été opposé aux deux parents?

La démarche afin d'être déclarée "tiers digne de confiance" est de vous adresser au juge pour enfants qui a en charge le dossier de votre neveu.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse rapide.

Le papa (mon frère) est incarcéré et la maman mise en cause pour violence sur mineur sur un enfant issu d'une autre union(mais il n'y a pas encore eu de jugement).

J'avais fait une demande pour qu'il soit placé chez nous mais la juge a reconduit son placement en foyer pour 6 mois soit jusqu'à fin janvier 2009.

Par contre je le prends tous les samedis à la maison.

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je comprends tout à fait votre situation et je pense que le mieux est de renouveler votre demande auprès du juge car lui seul peut décider à qui doit être confié l'enfant.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Et pour les justificatifs à fournir ?  
Faut il constituer un dossier et l'envoyer en même temps ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il appartient au juge de déterminer les pièces du dossier sur lesquelles il souhaite s'appuyer pour prendre sa décision. Chaque tribunal étant différent le mieux est de contacter le greffe du juge pour enfants afin de lui demander de plus amples renseignements.

Cordialement